

**Journée internationale des droits
des femmes - Discours de clôture de
M. Jean-Yves Le Drian, ministre de
l'Europe et des affaires étrangères**
(Paris, 08 mars 2018)

Merci Mesdames les Ministres, Chère Marlène Schiappa,

Mesdames et Messieurs les Ambassadrices et Ambassadeurs,

Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs,

Mesdames et Messieurs, Chers Amis,

Mon ministère entend faire de la défense de la promotion des droits de femmes l'un des axes majeurs de la politique extérieure de notre pays. Marlène Schiappa l'a dit, je le confirme. Les échanges de cette journée ont montré l'ampleur des terrains et des combats qu'implique cet engagement, la manière aussi dont l'égalité et les droits des femmes occupent à chaque fois un rôle pivot dans la réponse aux défis globaux de notre époque - qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, de la réduction de la pauvreté, de la lutte contre le réchauffement climatique, ou de l'avenir de la démocratie, je dirais même de l'avenir de nos démocraties.

Comment pourrions-nous espérer fournir des réponses efficaces - des réponses qui conditionnent notre avenir commun - si nous passons sous silence la moitié du genre humain ? Si nous ne saisissons pas dans leur singularité les problèmes qui se posent aux femmes mais aussi les solutions qu'elles peuvent apporter ?

Vos échanges, les témoignages que vous nous avez livrés montrent combien la cause des femmes est en première ligne dans les crises qui minent aujourd'hui la stabilité internationale. Là où l'égalité entre les femmes et les hommes est bafouée, les tensions et les conflits s'aggravent. Là où les droits des femmes sont reconnus, promus, élargis, les sociétés sont renforcées. C'est fort de cette conviction que notre ministère doit agir. Cette conviction, c'est aujourd'hui une ligne de force pour notre politique étrangère, en phase avec la prise de conscience croissante de ces enjeux à l'échelle internationale.

La Charte des Nations Unies, vous l'avez rappelé, a ouvert depuis plus de soixante-dix ans une voie sur laquelle se sont succédé, au fil des décennies, les engagements internationaux, le point d'orgue étant la conférence de Pékin en 1995 dont le plan d'action est à ce jour le principal document normatif de référence pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces progrès dans la sphère du droit ont été portés par les mobilisations successives des sociétés civiles. Ils en sont inséparables. Les femmes ont été les premières actrices de leur émancipation, un combat qu'elles ont mené souvent au risque de la stigmatisation ou du rejet, parfois au péril de leur vie. C'est d'abord grâce à ces militantes de la première heure, à celles et ceux qui les ont suivies, qu'aujourd'hui davantage de jeunes filles à travers le monde sont scolarisées et sont diplômées, que le marché du travail -- même si j'ai bien entendu, Marlène, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir - s'est ouvert. Ce combat, c'est celui de l'autonomie, celle des esprits et celles des corps, rendue possible par l'organisation de services de santé sexuelle et reproductive et par l'institution de législation condamnant les violences de genre.

Mais les progrès que je rappelais à l'instant sont aujourd'hui en proie aux instabilités et aux bouleversements qui traversent la scène internationale. Ces incertitudes n'épargnent pas les droits des femmes. Nos échanges d'il y a un instant l'ont amplement illustré.

Dans les crises et les conflits auxquels nous faisons face aujourd'hui, la violence et même l'hyperviolence s'exercent de façon de plus en plus désinhibée, en particulier à l'encontre des femmes. Pour les organisations terroristes djihadiste que nous combattons, au Moyen-Orient comme en Afrique, les femmes et les jeunes filles sont des cibles. Je pense aux lycéennes kidnappées par Boko Haram au Nigéria ; je pense aux Yézidies réduites en esclavage par Daech en Irak. Sur les théâtres de crise, les violences contre les populations civiles sont quotidiennes et dans certains cas systématiques. Les femmes en sont les premières victimes. C'est le cas en Syrie où le viol, cela a été dit tout à l'heure avec beaucoup d'émotion, est pratiqué comme une arme de guerre et de terreur par le régime de Damas, et merci à Manon Loizeau de nous l'avoir si bien narré et expliqué.

À ces violences s'ajoutent celles pratiquées par les organisations criminelles transnationales, elles qui se livrent aux trafics d'êtres humains et à l'exploitation des femmes. Je pense à la crise migratoire qui ébranle aujourd'hui l'Afrique et l'Europe. Lorsque des jeunes filles ou des femmes prennent la route de l'exil, parfois avec leurs enfants, elles sont bien souvent confrontées aux menaces de violence sexuelle. La vulnérabilité des femmes est accrue dans les conflits ; elle l'est aussi face aux crises que provoque le réchauffement climatique, qu'il s'agisse de l'accès à l'eau ou du travail agricole.

Par ailleurs, la montée des populismes, visible dans toutes les sociétés libérales, et singulièrement en Europe, s'accompagne souvent d'une remise en question des droits des femmes, notamment du droit à l'avortement. Des tendances régressives se font jour, animées désormais par des groupes militants, mobilisant les techniques de communication et d'influence les plus modernes pour diffuser au sein de nos sociétés des mots d'ordre et une idéologie rétrogrades. C'est une bataille culturelle qui a lieu aujourd'hui, une bataille où se joue, ne nous y trompons pas, l'avenir de nos valeurs démocratiques et l'idée de progrès social qui les anime.

La France est donc résolue à agir pour les droits des femmes, avec toutes celles et ceux qui s'engagent au quotidien.

La nouvelle Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2022, qui a été officiellement lancée aujourd'hui ici par le secrétaire général, M. Gourdault-Montagne, est un plan d'action novateur, qui vise à inscrire l'égalité au coeur de notre diplomatie, à travers deux grands outils : l'aide publique au développement et notre action de plaidoyer international.

Grâce à cette nouvelle stratégie, instrument d'une diplomatie qui se veut "féministe", la question du genre sera prise en compte dans l'ensemble des actions du ministère et de ses opérateurs, et dans toutes les zones géographiques. À propos de cette volonté, j'ai une interrogation - et elle est largement partagée par mon épouse qui, il fut un temps, adjointe à l'égalité de la ville de Rennes - sur la question des droits humains, droits de l'Homme, il faut mettre un terme à cette confusion. Je suis partisan de dire désormais définitivement "droits humains", si du moins Marlène Schiappa me soutient - elle me soutient.

Marlène a rappelé tout à l'heure, concernant le développement, le fait que nous voulons atteindre l'objectif de 50% de l'aide publique au développement affectée à cette stratégie. C'est un engagement que nous tiendrons.

S'agissant du développement aussi, nous ferons en sorte que, à la fois, notre aide bilatérale et multilatérale - c'est la stratégie qui a été développée par le secrétaire général - nous puissions mettre la priorité concrète dans les domaines qui conditionnent l'émancipation et l'autonomie des filles et des femmes, selon une méthode d'action à trois niveaux : individuel, socio-économique et institutionnel.

Cela concerne au premier chef la santé sexuelle et reproductive. À cet égard, nous ne pouvons que déplorer la décision de l'administration Trump de cesser d'aider financièrement les ONG internationales soutenant l'avortement. La France, pour sa part, continuera d'affirmer que la défense des droits sexuels et reproductifs, l'accès à la contraception sont indispensables à la santé des femmes à l'échelle globale, indispensables également à leur autonomie, à leur épanouissement et à leur capacité d'agir en faveur du développement. Nous renforcerons de manière significative dès 2018 notre action en cette direction grâce aux actions conduites par l'AFD. Notre réseau diplomatique et culturel apportera un appui actif aux campagnes d'associations qui promeuvent un rôle ambitieux des femmes dans nos sociétés et luttent contre les régressions des droits des femmes, qui sont loin d'être un sujet théorique quand certains de nos partenaires y compris européens remettent en cause des avancées historiques dans ce domaine. Cela nous a été rappelé tout à l'heure.

Nous continuerons d'agir également pour l'éducation des femmes au Sahel où le sujet est désormais bien appréhendé par nos partenaires, en particulier au Niger.

Nous agissons aussi pour favoriser l'entrepreneuriat féminin, instrument concret d'émancipation.

Vous le savez, la France a fait le choix résolu du multilatéralisme. Nous poursuivrons notre action en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les enceintes européennes et internationales où ce combat doit être porté.

Face aux risques de régression normative qu'évoquaient à l'instant Mme Nowakowska et Mme Bengoa, la France se veut à la pointe combats qui doivent être menés dans les instances multilatérales.

Je serai particulièrement attaché au renforcement du rôle des femmes dans la prévention et dans le règlement des conflits. L'agenda Femmes, Paix et Sécurité, lancé en 2000 avec une forte impulsion de la France, contribue à lutter contre la perpétuation de la perception des femmes comme seules victimes des conflits. Car on ne peut pas établir une paix durable sans y associer la moitié de l'humanité. Et tout à l'heure Mme Bengoa a bien rappelé cet élément et ce sera la priorité du quinquennat mais aussi la priorité de la Présidence française du G7 en 2019.

Ouvrir pour les droits des femmes et des filles, c'est aussi s'assurer de changements de législation pour atténuer les discriminations auxquelles elles continuent de faire face. Pour cette raison, la France a soutenu, en mars 2017, l'initiative "She Decides" lancée par les Pays-Bas à laquelle elle a dédié 1,5 million d'euros. L'ampleur de ce mouvement illustre une prise de conscience citoyenne et universelle tout à fait majeure.

Au-delà de cela, pour être légitime et faire en sorte que ce plaidoyer sur la scène internationale repose sur une vraie action concrète sur notre propre organisation, je voudrais vous dire quelques mots à cet égard sur nos actions internes. Au cours de ces dernières années, beaucoup de chemin a été parcouru vers la parité à l'intérieur du ministère, grâce à la politique volontaire menée par mes prédécesseurs et par la direction générale de l'administration.

Le nombre d'ambassadrices a doublé. Les femmes comptent aujourd'hui pour un quart des ambassadeurs, un chiffre encore insuffisant, mais qui nous place devant beaucoup d'autres corps de la fonction publique d'Etat, par exemple les préfets - mais vous ne le direz pas à M. Collomb, vous le direz si vous voulez mais il ne faut pas qu'il le prenne mal. Aujourd'hui, les femmes diplomates sont nommées dans les pays du G20, dans des postes réputés difficiles, dans des postes importants. Je tiens aussi à souligner également la forte progression cette année du nombre de femmes directrices, qui atteint 28% du total, alors que vous n'étiez, Mesdames, que 22% en 2016, avec la nomination d'une Inspectrice générale, la première de l'histoire de ce ministère. En 2017, la hors classe du corps des ministres plénipotentiaires, soit le grade le plus élevé des corps diplomatiques, comptait 42% de femmes contre 8% en 2013. Cette progression est impressionnante et nous poursuivrons dans les années à venir ce mouvement avec autant de volontarisme.

L'obtention du label d'Etat relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, délivré par l'Agence française de normalisation (AFNOR) en octobre 2017 qui nous a été délivrée, est le résultat de la volonté politique forte de plusieurs ministres successifs et de la mobilisation résolue de l'administration. Cette démarche de labellisation s'inscrit dans un processus d'amélioration continue. Le label est ainsi octroyé pour une durée de quatre ans et implique un audit intermédiaire de suivi qui aura lieu en 2019 et un audit de renouvellement en 2021. Ces deux rendez-vous viendront en complément des actions transversales qui seront menées afin de promouvoir l'égalité et la mixité professionnelle.

Cette dynamique positive qui a été engagée ne doit pas nous conduire à relâcher nos efforts.

Nous sommes encore loin de l'objectif d'une parité effective dans les nominations aux postes de directeurs d'administration centrale ou d'agences. C'est pourquoi nous devons porter un effort particulier sur la reconstitution du vivier et veiller à nommer plus de femmes aux postes d'encadrement intermédiaire, première étape vers l'encadrement supérieur. Ceci implique de continuer à rechercher, pour tous, hommes et femmes, un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Notre ministère travaille déjà à mettre en oeuvre un environnement propice à cet équilibre : les femmes n'hésitent pas à mettre en oeuvre leur projet de maternité, même lorsqu'elles occupent des postes à responsabilité, notamment à l'étranger, et les hommes recourent de plus en plus au congé paternité et au congé parental. Mais cet effort doit se poursuivre au travers de mesures telles que le suivi de la mise en oeuvre de la charte du temps adoptée en 2015, tel aussi que le développement du télétravail qui a progressé de 32% sur 1 an et concerne aussi bien des agents de catégorie A, B ou C, tel que l'accompagnement à l'expatriation, notamment pour l'emploi du conjoint. Nous continuerons la féminisation et la formation des jurys de concours. Nous devons poursuivre enfin une politique ambitieuse de parité dans les promotions.

La perception de notre ministère doit également se transformer. Je souhaite donc que soient mis en place une communication externe du ministère qui donne plus de place à nos jeunes agents et agentes, sur le terrain et qui donne plus de place à la diversité.

La Haute fonctionnaire à l'égalité, que je remercie de son implication dans l'organisation de cette journée, et de la coordination qu'elle exerce entre les différents services, mais aussi les organisations syndicales, les associations comme "Femmes et Diplomatie", ce sont autant d'interlocuteurs qui nous poussent à faire mieux et portent à la fois la défense de principes et des idées pratiques à mettre en oeuvre.

Nous devons également mobiliser nos postes dans leur action en faveur des sociétés civiles au contact desquelles ils travaillent. Dans ce but, je souhaite que notre ministère remette chaque année à une association le Prix des ambassades "Simone Veil" qui viendra saluer une initiative de terrain porteuse de valeurs fortes d'égalité, et promouvant les droits des femmes. J'ai aussi décidé que chaque année, le programme des personnalités d'avenir consacrerait l'une de ses sessions à la thématique du droit des femmes, en se focalisant sur une région particulière. En avril, une douzaine de femmes du Moyen-Orient seront ainsi conviées en France par le CAPS dans le cadre de ce programme.

Mesdames et Messieurs, un chantier fondamental nous attend cette année, c'est celui de la prévention et de la sanction des violences sexuelles et des comportements sexistes. Pour cela, j'ai décidé de la mise en oeuvre d'un plan d'action dont voici les axes principaux.

Un principe structure l'ensemble de ce plan et je veux être très clair à ce propos : ma politique sera une politique de tolérance zéro - c'était mon approche au ministère de la Défense, et cela sera mon approche au Quai d'Orsay. Nous l'avons vu, le mouvement "me too", a révélé l'ampleur des violences sexuelles faites aux femmes et la réaction partagés par des millions de femmes et d'hommes à travers le monde face aux violences sexuelles et aux comportements sexistes. Nous ne devons pas rester à l'écart de ce mouvement.

Certains d'entre vous le savent, je me suis fortement investi sur cette question au ministère de

la Défense, avec la création de la cellule THEMIS. J'entends faire de même aux Affaires étrangères.

La question du signalement est particulièrement complexe dans notre ministère, je le sais bien, pour des raisons spécifiques, qui tiennent à la fois sa taille - un petit ministère où les agents se connaissent et se retrouvent - et à son déploiement à l'étranger. Tout cela est à prendre en compte. Néanmoins, par déclinaison et adaptation de ce que j'avais mis en place au ministère de la défense dans le cadre de la cellule THEMIS, je souhaite que le ministère mette en place un outil spécifique de recueil des signalements de harcèlement sexuel, joignable à un numéro unique à la fois depuis la France et depuis les postes. L'objectif sera que tous les publics concernés (agents titulaires, contractuels, volontaires internationaux, stagiaires), sachent qu'ils disposent d'un interlocuteur dédié, non-hiérarchique, spécialisé et bienveillant, prêt à recueillir leur témoignage, à les conseiller sur la démarche à suivre, et à les orienter vers les services compétents du Département. Ce dispositif va être mis en place, il pourra impliquer des associations d'aide aux victimes, qui ont développé une expertise qui nous sera précieuse.

Les inspections menées dans les postes devront également veiller à intégrer à leur mission, la détection des situations de harcèlement sexuel.

Au-delà de ce dispositif nouveau, j'ai demandé à la direction des ressources humaines d'engager un dialogue avec les organisations syndicales sur l'élaboration d'un plan d'action, articulé autour de 3 axes :

- Prévention, parce qu'il est essentiel de créer une culture d'organisation où les victimes sont soutenues, et où les violences sont dénoncées.
- Formation, pour renforcer notamment la capacité des encadrants à identifier et à réagir aux situations de violences sexuelles et sexistes ;
- Réponse, lorsque des faits sont avérés, avec la sanction exemplaire des auteurs, au plan disciplinaire et, éventuellement, au plan pénal.

J'ai également demandé à la Direction des ressources humaines et à la Direction de la communication de lancer une campagne de communication et de sensibilisation à destination de tous les agents, quel que soit leur statut, en poste à l'administration centrale et à l'étranger. Elle s'articulera autour d'affiches, d'un dépliant permettant à tout agent de savoir qui contacter et quelle procédure suivre pour rapporter des violences sexuelles, et de messages sur Intranet. Cette action sera menée en français bien sûr, mais aussi dans les langues des recrutés locaux, qui ne sont pas toujours parfaitement francophones, mais qui bénéficient sur ce sujet, qui devront bénéficier sur ce sujet des mêmes protections que je viens d'évoquer. Voilà du concret et voilà de l'action précise pour notre institution.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, le cap de notre action est clair, nos objectifs sont ambitieux. Ils doivent l'être tant le combat pour l'égalité entre les hommes et les femmes emporte avec lui les principes mêmes dans lesquels nous nous reconnaissons, ceux de

l'autonomie, de l'émancipation et du progrès. Je vous remercie./.